



El Edén de Peñíscola SL

C/. Madrid, 6 – 12.598 Peñíscola

www.camping-eden.com - camping@camping-eden.com

(+34) 964 480 444 / 964 480 562

-Politique d'admission des animaux

- Se réserve le droit d'admettre des animaux sous les points suivants :

-Les chiens, chats et furets sont acceptés moyennant paiement des frais applicables précisés dans la liste de prix en vigueur.

-Les lapins, hamsters, cobayes, etc. sont acceptés gratuitement et mis en cage tout comme les oiseaux et les tortues.

-Quelle que soit leur espèce, leur race, leur taille ou toute autre considération, les animaux ne sont PAS acceptés dans les bungalows ou sur leurs terrasses.

-La possession d'animaux au camping est subordonnée à la possession d'un numéro de téléphone de contact opérationnel 24h/24. du jour, son numéro doit donc être fourni lors de l'enregistrement.

-Tous les animaux doivent être correctement soignés par leurs propriétaires. Ils ne peuvent pas être laissés pendant des périodes prolongées exposés au soleil ou aux intempéries, ni seuls, surtout la nuit et/ou avec des chiots.

-Tous les animaux doivent être correctement attachés ou en cage à tout moment.

-Les propriétaires d'animaux qui causent du tort au reste des campeurs en raison de leur comportement dangereux, bruyant, etc devront apporter une solution efficace, sous peine d'être expulsés du camping s'ils ne le font pas.

-Aucune espèce classée logiquement comme espèce non domestique, ni dangereuse, n'est autorisée, même lorsqu'elle respecte toutes les mesures de protection, ni l'entrée d'aucune espèce de reptile ou d'arachnide n'est acceptée, ni celles non explicitement spécifiées dans ce document comme admises.

-S'il n'est pas possible d'éviter d'effectuer les besoins physiologiques de l'animal au sein du camping, le propriétaire de l'animal se chargera d'effectuer son nettoyage.

-L'entrée des animaux est interdite dans tous les espaces communs du camping, sauf sur la terrasse du restaurant, tant que leur comportement le permet. Les animaux ne peuvent séjourner que dans leurs propres emplacements ou dans ceux où ils sont acceptés et circuler dans les rues du camping, convenablement attachés, pour leur sortie.

-Le propriétaire des animaux doit avoir et posséder le carnet de santé de l'animal à jour.

-Les animaux qui présentent des signes de maladie ou de mauvais état ne sont pas admis, et ces doivent être soignés immédiatement en se rendant dans un centre vétérinaire.

-Les propriétaires d'animaux de races dangereuses admis dans ce document doivent avoir un permis de possession d'animaux dangereux et toute la documentation nécessaire pour l'avoir à jour et à jour.